



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 28

Mercredi 10 août 2022

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 juillet 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Conformément à l'article 42 du «Règlement concernant les votations et les élections aux urnes», Lorsque le nombre des candidats et candidates ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élu tacitement le candidat proposé respectivement au poste de «membre du Conseil communal».

Monsieur Steen est entré en fonction après la ratification de son élection le 13 juillet 2022.

Le Conseil communal le remercie de son futur investissement pour le village.

Corcelles, le 14 juillet 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Roger Maeder SA, par M. Simon Gyger, rue de l'Aurore 5, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 1461, au lieu-dit «rue de l'Aurore 5», 2738 Court

Projet: modification d'une porte de garage en porte d'entrée en façade Sud; aménagement d'un local de pause, avec vestiaire, douche, toilette, dans une pièce existante

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi.

Court, le 13 juillet 2022

Municipalité de Court, administration municipale

Entrée en vigueur

Règlement sur le financement spécial pour les immeubles d'utilité publique

Le règlement sur la constitution d'un financement spécial relatif à la construction ou l'achat d'immeubles d'utilité publique, adopté par l'Assemblée municipale en date du 20 juin 2022, est entré en vigueur le 1^{er} août 2022.

Court, le 10 août 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

www.lasemaine.ch



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Ruetsch Christophe, Ch. des Combattes 2, 2744 Belprahon

Propriétaires fonciers: Ruetsch Simon, Ruetsch Arnaud, Ruetsch Robin, Ruetsch Camille, Ch. des Combattes 2, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Solex ingénierie Sàrl, M. Julien Pedrocchi, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 593, Ch. des Combattes 2, 2744 Belprahon

Projet: Remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau avec module extérieur

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H1

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 août 2022 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les personnes possédant un BE-Login peuvent consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20496>

Pour la consultation du dossier pendant la fermeture de l'administration communale (dès le 23.07.2022), nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous en appelant le 079 299 45 22.

Belprahon, le 13 juillet 2022

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 31, au lieu-dit: «Sous les Barres», commune de Belprahon.

Projet: réfection partielle du revêtement du chemin agricole par la pose de deux bandes de grilles-gazon de 60 cm de large sur une longueur de 170 m endommagé suite aux intempéries de 2021.

Dimensions: selon plans déposés.



Champoz

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 73, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2022 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 10 août 2022 au 9 septembre 2022 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Horaire: Lundi de 18h30 à 19h30 ou sur rendez-vous

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 13 juillet 2022

Le Conseil communal



Corcelles

Election communale - Ratification

Au terme du délai de dépôt des listes pour l'élection communale complémentaire du 14 août 2022 pour repourvoir deux postes de membres du Conseil communal, la liste suivante a été déposée au secrétariat communal:

Liste N° 1 - Membre du Conseil communal «Entente villageoise» M. Steen Edward



Crémines

Mise à ban pour les parcelles N° 111 et N° 112 du ban de Crémines (hangar des pompiers)

Texte complet de l'interdiction : « La propriétaire des parcelles N° 111 et N° 112 du ban de Crémines fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur lesdites parcelles. Les contrevenants sont passibles d'une peine d'amende pouvant aller jusqu'à CHF 2'000.– au plus. Défense autorisée ».

Autorisation : CIV 21 4096 COC et CIV 21 4465 COC, Tribunal régional Jura bernois-Seeland, La Présidente Siegfried

Partie requérante : Commune mixte de Crémines

Crémines, le 10 août 2022

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Monsieur Florian Gossin, La Jatte 3b, 2746 Crémines.

Emplacement : parcelle N° 797, au lieu-dit : « La Jatte 3b », commune de Crémines.

Projet : amélioration de l'accès à la maison existante par la pose de revêtement bitumineux sur une surface de 33 m².

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogations : art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Eschert

Avis de construction

Requérant : M. Nicolas Widmer, Rue de la Poste 1, 2743 Eschert.

Emplacement : parcelle N° 228, au lieu-dit : « Rte Principale 12 », commune d'Eschert.

Projet : assainissement énergétique du bâtiment existant avec changement des fenêtres et réfection du toit, pose de deux portes de garages en façade Est, diverses modifications des aménagements intérieurs avec installation d'un poêle à pellets raccordé à la cheminée existante et installation d'un chauffe-eau pompe à chaleur split à l'extérieur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M2.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Animation Bibliobus et Bain de livres

Le Bibliobus de l'UP propose à nouveau son cycle d'animations « Ensemble ! » avec l'association « Bain de livres ».

Lors de ces animations, le Bibliobus stationne comme d'habitude et vient accompagné par le bus « Bain de livres » qui s'installe à côté de lui.

L'équipe d'animation propose des contes, des kamishibais (théâtre d'histoires japonais), de la musique et des petits jeux pour les enfants et les familles. Les activités sont adaptées aux enfants de tous âges, des bébés lecteurs aux adolescents.

Un choix de livres à lire sur place est aussi à disposition, et les parents sont invités à partager un moment de lecture avec leur-s enfant-s.

Dans notre village, une animation aura lieu **le vendredi 19 août 2022 entre 15 h 45 et 17 h 45 au milieu du village.**

Pour plus d'informations : www.bibliobus.ch, rubrique « Ensemble ! » ou : bibliobus@bibliobus.ch

Eschert, le 15 juillet 2022

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2022

Conformément à l'art. 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2022 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 11 juillet 2022.

Eschert, le 13 juillet 2022

Conseil communal



Grandval

Approbation

Modification du Règlement d'organisation de la paroisse réformée de Grandval

Par décision du 2 mars 2022, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé, conformément à l'article 56 de la loi sur les communes du 16 mars 1998, la modification des articles 5, 30 et 31 du Règlement d'organisation adoptée par l'assemblée de paroisse du 29 juin 2022, avec les modifications suivantes :

Elections

Art. 13 L'assemblée élit

- le président ou la présidente (qui cumule la présidence de l'assemblée et celle du conseil de paroisse),
- le vice-président ou la vice-présidente (qui cumule la vice-présidence de l'assemblée et celle du conseil de paroisse),
- les membres du conseil de paroisse,
- l'organe de révision de droit privé (fiduciaire)
- l'ecclésiastique,
- les délégués de la paroisse au Synode d'arrondissement,
- les délégués du cercle électoral au Synode ecclésiastique cantonal pour le cas où l'élection n'est pas tacite.

Organe de vérification des comptes

Art. 30 ¹La vérification des comptes incombe à un organe de révision de droit privé (fiduciaire), élue par l'assemblée de paroisse pour 4 ans.

²La loi et l'ordonnance sur les communes ainsi que l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes fixent ses tâches et les conditions d'éligibilité.

Autorité de surveillance en matière de protection des données

Art. 31 ¹La fiduciaire est l'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de l'article 33 de la loi sur la protection des données.

²Elle présente son rapport une fois par année à l'assemblée.

Grandval, le 14 juillet 2022

Conseil de paroisse

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers : M. Arnaud Müller repr. par M^{me} Marianne Müller et Zoé Müller, Vers-Chez-l'Ecrivain 12, 2745 Grandval.

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 1339 au lieu-dit « Vers-Chez-l'Ecrivain 12 ».

Projet : Construction d'une maison familiale avec panneaux thermiques, places de parc et chemin d'accès, selon plans déposés.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2022 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 10 août 2022

Le Conseil municipal



Loveresse

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 juin 2022

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 juin 2022 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 9 septembre 2022. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 28 juin 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : De Tomi Aurélie et Zaugg Michaël, Rue des Echettes 2, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Adresse du projet : parcelle N° 708, Le Moulin 13 et 15, 2732 Loveresse

Description du projet : Transformation de l'habitation actuelle N° 13, avec véranda, garage, place de parc, pose de panneaux photovoltaïques, transformation du bâtiment N° 15

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction : zone Mixte M2

Dépôt public : du 10 août au 9 septembre 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 14 juillet 2022

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Frésard Michel, La Nan 60, 2762 Roches

Emplacement : Parcelle N° 2964, Rue du Crêt 4

Projet : Aménagement de 4 places de parcs à l'Ouest de la parcelle

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 juillet 2022

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance

Ordonnance relative au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (OIPE)

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 12 juillet 2022, a voté l'Ordonnance relative au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (OIPE).

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 13 juillet 2022

Conseil municipal

Ordonnance

Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 12 juillet 2022, a voté l'Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations

de production Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 13 juillet 2022

Conseil municipal

Services industriels – Eaux/Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants :

Date des prélèvements : 22 juin 2022

Germes aérobies : 0 germe /ml

Escherichia coli : 0 germe /100 ml

Entérocoques : 0 germe /100 ml

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, le 10 août 2022

Services industriels – Eaux

Avis de construction

Requérant : Horizon le Château SA, Annick Dardare, Chemin de Mangette 22, 1260 Nyon

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 St-Imier

Emplacement : Parcelle N° 64, Ruelle de l'Eglise 6

Projet : Rénovations intérieures, assainissement de l'enveloppe thermique, mise à neuf des appartements, création de lucarnes et terrasses en toiture

Zone : Zone de la vieille ville VV

Recensement architectural : Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : A Tita L'heure, Avenue de la Liberté 18, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 191, Avenue de la Liberté 18

Projet : Pose d'une enseigne en façade Sud

Zone : PQ «Centres Sud et Est»

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et

motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Prévimm SA, M. Zhi-Wei Guan, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 473, Quartier de la Verrerie 25

Projet : Installation d'un ascenseur en façade Nord-Ouest

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Bron Jean Pierre, chemin Fin-Lépine 1, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2713, chemin Fin-Lépine 1

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Benoit Rossé et Virginie Laederach, Plein-Soleil 16, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2121, Rue Jolimont 13

Projet : Diverses transformations intérieures et extérieures, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Sud, isolation périphérique et remplacement de fenêtres

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques - Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Amejo SA, M. Claude Magnenat, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 551, aux lieux-dits : «Rue du Clos 2 et 2a», commune de Moutier.

Projet : changement d'affectation du magasin existant en boulangerie et tea-room, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, remplacement des

vitrines, portes et fenêtres, mise en place de nouvelles enseignes en façade Est et d'une terrasse de 15 places du côté Ouest (bâtiment N° 2); aménagement d'un nouvel appartement, création de nouvelles fenêtres et portes, installation de panneaux photovoltaïques en toiture (bâtiment 2a); remplacement de la chaudière à mazout existante par deux pompes à chaleur air/eau extérieures posées en façade Est du bâtiment 2a et aménagement d'un nouvel accès et de 7 places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Communiqués du Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 juin 2022

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée municipale a été déposé publiquement du 21 juin au 10 juillet 2022. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 11 juillet 2022.

Perrefitte, le 10 août 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : M. Florian Juillerat, Derrière les Maisons 22, 2516 Sornetan.

Emplacement : parcelle N° 359, au lieu-dit : « Derrière les Maisons 22 », Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : construction d'un couvert sur la terrasse existante à l'Ouest du bâtiment, changement d'affectation de la grange en atelier de menuiserie (non chauffé) et création d'un espace de stockage couvert sur une nouvelle dalle en béton au Nord de l'atelier, pose d'une nouvelle porte d'atelier en façade Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre ancien.

Recensement arch. : objet C, digne de conservation et ensemble bâti D.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Assemblée communale du 13 juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir du lundi 15 août 2022, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 10 août 2022

Conseil communal

Demande de permis de construire «après-coup»

Avis de construction

Requérant : Gyger Gaëtan, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

Propriétaire foncier : Gyger Ami, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

Emplacement : parcelle N° 191, Derrière les Hôtas, Souboz

Projet : Pose d'un tunnel maraîcher pour la production de légumes identique à celui se situant sur la même parcelle N° eBau : 2021-5884

Dimensions : Selon plans

Construction : Selon plans

Zone : Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **du 15 août 2022 au 14 septembre 2022 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 10 août 2022

Secrétariat communal



Reconvilier

Aux propriétaires de chiens

En vue de la prochaine facturation de la taxe des chiens, nous vous prions de bien vouloir annoncer au secrétariat municipal toute modification relative à la détention de votre animal (nouvelle acquisition, changement de propriétaire, décès) jusqu'au 19 août 2022.

Reconvilier, le 4 juillet 2022

La caisse municipale

Avis de construction

Requérant : Filieri Fabio, Rue du 16 Mars 20, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1083, Rue de la Colline 26

Projet : Ouverture de 4 fenêtres en pente sur les pans Est et Ouest, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, transformations intérieures

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 13 juillet 2022

Le secrétariat municipal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale

En vertu de l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée du 27 juin 2022 est déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 12 septembre 2022.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 11 juillet 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Fenster-Tec GmbH, Rue Pierre-Pertuis 15, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet : Pollino GmbH, M. Safi, Hauptstrasse 103, 2554 Meinisberg.

Emplacement : parcelles N°s 2200, 250 et 251, au lieu-dit : « Grand-Rue », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un immeuble de 15 appartements avec parking en ouvrage, création d'un accès pour les véhicules et d'un accès piétonnier, aménagement de places de stationnement couvertes (carport) et non couvertes, aménagement de deux places de jeux et réaménagement du terrain avec construction de divers murs de soutènement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Roches

Concierge

Le Conseil communal a nommé M^{me} Suzanne Mettraux au poste de concierge de l'administration communale.

Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de sa fonction.

Roches, le 3 août 2022

Conseil communal

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14h**

Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

Publication selon l'art. 45 de l'Ordonnance sur les communes

Lors de l'assemblée communale du 30 juin 2022, l'organe législatif a accepté le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il peut être consulté au secrétariat communal.

Roches, le 3 août 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : M. Antonio Di Biase, Rue des Euches 22, 2842 Rossemaison.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Rte de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Emplacement : parcelle N° 324, au lieu-dit : « Rte Principale 8b », commune de Roches.

Projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Zone de protection : périmètre de protection de l'aspect local.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Florimmob SA, Rue de la Gare 35d, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet : M. Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelle N° 738, au lieu-dit : « L'Abbaye 1 », Bellelay, commune de Saicourt.

Projet : habillage, jusque sous l'avanttoit, du canal de ventilation existant de la cuisine avec des planches en bois.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : VA.

Zone de protection : périmètre de conservation des sites.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, contrat de classement depuis le 09.06.2011 et ensemble bâti A.

Dérogation : art. 89 al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Saules

Fermeture estivale de l'administration communale

Le bureau sera fermé du 22 juillet au 16 août y compris.

Pour consulter des dossiers en dépôt durant cette période, veuillez prendre rendez-vous avec le maire au 079 825 64 50.

Saules, le 13 juillet 2022

Conseil communal

Sorvilier

Avis de construction

Requérant : Cyril Beutler, Clos Beausan 6, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Le requérant.

Emplacement : parcelle N° 229, au lieu-dit : « Clos Beausan 6 et 6a ».

Projet : aménagement et agrandissement de la grange existante, pose d'une nouvelle barrière, aménagement d'une dalle-carrelage et installation d'un accodrain pour l'évacuation de l'eau.

Dimensions : selon les plans déposés.

Construction : selon les plans déposés.

Zone : M2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit,

faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 13 juillet 2022

Le Conseil municipal

Tavannes

Mise au concours

La Municipalité de Tavannes met au concours, pour sa crèche municipale « Les 4 Saisons », un poste

d'éducateur-trice de l'enfance à 90 %

pour une entrée en fonction au 1^{er} septembre 2022.

Profil / conditions

- Être au bénéfice d'un diplôme d'éducateur-trice de l'enfance ou titre jugé équivalent
- Sens aigu des responsabilités, de la discrétion et de la sécurité
- Esprit d'ouverture et d'initiative
- Capacité à travailler en équipe
- Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Ingrid Tolotti, directrice de la crèche municipale, au 032 481 33 91.

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier postal à Municipalité de Tavannes, à l'attention de Madame Sofra, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à secretariat@tavannes.ch **jusqu'au 19 août 2022**.

Tavannes, le 14 juillet 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Noélie et Mathieu Lötscher, Rue de Tramelan 41, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet : transformations intérieures du bâtiment Rue de Tramelan 41, ainsi que la pose d'une isolation périphérique, la modification des ouvertures de fenêtres, le remplacement du chauffage à mazout par une PAC, la construction d'un nouveau couvert à voiture et la modification des aménagements extérieurs, parcelle N° 1320 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogations requises : aux articles 80 LR et 414 al. 2.2 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, le 10 août 2022

Le chef des travaux publics

Valbirse

Avis de construction

Requérante : La Cible SA, M. Robert Habegger, Route cantonale 11, 2733 Pontenet.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Saicourt

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 740, 749, 754, 990 et 1030, aux lieux-dits : « Vacherie de l'Oiseau et La Grosse Fin », Bellelay, commune de Saicourt.

Projet : régénération des allées d'arbres (abattage + plantation) le long de la route cantonale.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : périmètre de conservation des sites (art. 511 RCC), allées d'arbres (art. 527 RCC), inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale N° BE 672 « La Noz, tourbière de la Sagne » et inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale N° 16 « Bellelay ».

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Emplacement: parcelle N° 533, au lieu-dit: «Route cantonale 11», Pontenet, commune de Valbirse.

Projet: démolition du couvert et du quai existant, agrandissement de l'atelier avec pose d'un monte-charge, extension des installations photovoltaïques sur les nouveaux toits, création d'une rampe d'accès reliée au chemin existant au Nord de l'agrandissement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Ab6.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 juillet 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 16 et 23 mars 2022 ****

«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérante: DC Swiss SA, Case postale 363, Grand-Rue 19, 2735 Malleray.

Auteur du projet: Industrialpark construction Sàrl, Rämismatte 5, 3232 Ins.

Emplacement: parcelles N°s 1062, 1070, 1074 et 1105, au lieu-dit: «Grand-Rue 19», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: démolition des bâtiments N° 25 et 27, construction d'une nouvelle halle industrielle composée d'une zone de production et de locaux sociaux, réaménagement de l'espace extérieur, aménagement de places de stationnement et de zones vertes, pose de panneaux photovoltaïques, diverses installations techniques et de parois antibruit en toiture et déplacement des câbles électriques BKW.

Modifications: modification et création de nouvelles ouvertures en façades, aménagement d'un escalier extérieur en façade Ouest, pose d'un garde-corps en toiture et prolongement des murs anti-bruit en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: Aa-5 «Birse» et Centre B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 juillet 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Gaëtan Bernard, Champ Quin 5, 2733 Pontenet.

Emplacement: parcelle N° 442, au lieu-dit: «Champ Quin 5», Pontenet, commune de Valbirse.

Projet: changement d'affectation d'une partie du local de bricolage en local de brassage artisanal.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 juillet 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: M^{me} Catherine Röthlisberger, Sablonnière 70, 2735 Champoz.

Auteur du projet: Arc architecture Sàrl, att. de M. J.-P. Roethlisberger, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 345, au lieu-dit: «Moron 52», Pontenet, commune de Valbirse.

Projet: construction d'un couvert pour voitures au Nord de la maison avec place en groise.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: périmètre de protection du paysage.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 531 al. 3 et 5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Caroli Rachel et Samuel, Clos Carcenai 6, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Atelier Muller Architecte Sàrl, Les Forges 5, 2732 Loveresse

Adresse du projet: BF 1007, Clos Carcenai 6, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: construction d'un garage semi-enterré blanc-cassé gris avec porte gris anthracite, adossé à la maison existante, construction d'une terrasse couverte en bois, réfection du mur de soutènement au Sud-Est de la parcelle.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 10 août au 9 septembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 12 juillet 2022

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: Scheidegger Yann, Métairie des Princes 14, 2723 Mont-Tramelan

Propriétaire foncier: Nussbaum Daniel, Combe des Peux 44, 2716 Sornetan

Adresse du projet: BF 1319, Les Palattes 1, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: mise en place d'un tunnel (8x12.2m) au Nord du bâtiment principal (bâtiment 1) pour stocker du matériel agricole et de la paille, démolition du bâtiment 1a, ouverture d'une fenêtre en porte (façade Sud) de l'étable pour passage.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: agricole

Dérogations: 24 LAT

Dépôt public: du 10 août au 9 septembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 14 juillet 2022

Commune mixte de Valbirse

Divers

SESTER – Syndicat d'alimentation en eau Des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier

Assemblée extraordinaire

Une assemblée extraordinaire des délégués du SESTER est convoquée le

Judi 15 septembre 2022 à 19h, à Tavannes, Centrale de commande de la Birse

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16.06.2022
3. Discuter et approuver l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour l'achat de 3 générateurs Diesel et de 3 remorques, ainsi que la construction d'un garage pour les entreposer

Sonceboz, le 5 août 2022

René Rimaz, Président

Christiane Chapuis Munoz, Secrétaire

Syndicat de communes pour la culture Bienne-Seeland-Jura bernois

Invitation à l'assemblée des délégués

Mardi 23 août 2022, 19h

Bibliothèque de la Ville, Rue General-Dufour 26, 2502 Bienne

L'ordre du jour, les documents et le formulaire d'inscription sont disponibles sur www.bsjb.ch/fr

Biel/Bienne, le 14 juillet 2022

Comité BSB Culture

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.–)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Fax	032 493 12 19
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Police administrative	032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.	
Travaux publics	032 494 13 33
Electricité.Eau.	032 494 12 14
Service de piquet	
Electricité. Eau	032 494 12 12
Centre de l'enfance	
Ecole à journée continue	032 493 56 31
Service d'accueil en famille	032 492 10 05
SeJAC	032 493 10 11
Bibliothèque	032 493 59 69

i **informations pratiques**



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district
de Moutier en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	41	37	12.10.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
32	28	10.08.2022	mercredi	42	38	19.10.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
33	29	17.08.2022	mercredi	43	39	26.10.2022	mercredi				
34	30	24.08.2022	mercredi	44	40	02.11.2022	mercredi				
35	31	31.08.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi				
36	32	07.09.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi				
37	33	14.09.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi				
38	34	21.09.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi				
39	35	28.09.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi				
40	36	05.10.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi				